



CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ*

CONTRÔLE FISCAL **DÉCRYPTAGE DES POUVOIRS** **ET DES NOUVEAUX OUTILS** **D'INVESTIGATION** **DE L'ADMINISTRATION**

À PARIS ET À DISTANCE
15 DÉCEMBRE 2026 DE 9H À 12H30

Extension du droit de communication, multiplication des échanges internationaux, exploitation massive des données : les moyens dont dispose l'administration fiscale pour rechercher l'information n'ont jamais été aussi étendus.

Enjeu clé : connaître les outils de l'administration

Réunissant plusieurs experts reconnus, cette conférence propose un éclairage approfondi sur les évolutions récentes et les dernières jurisprudences affectant : le droit de communication ; l'échange d'informations entre administrations fiscales ; la visite domiciliaire ; la digitalisation du contrôle fiscal.

Elle permettra de comprendre comment l'administration collecte et exploite l'information, d'identifier les garanties et les voies de recours ouvertes au contribuable, et de disposer de réflexes concrets pour anticiper un contrôle et y répondre.

INTERVENANTS

Rémi GOUYET

Avocat, E-TAX Paris

Céline PASQUIER

Avocate, BDO Avocats

Delphine RAVON

Avocate, Barreaux de Paris
et de Genève, UE/AELE

Jérôme TUROT

Avocat, Cabinet Turot

* Sous forme de session de formation éligible à la formation continue.

PROGRAMME

Le programme sera actualisé des modifications les plus récentes au jour de la conférence (e.g., décisions jurisprudentielles, positions administratives, principaux changements issus des lois de finances, etc.).

Première intervention / 9h-9h50

Par **Jérôme Turot**, Avocat, Cabinet Turot

Le droit de communication à l'épreuve de l'arrêt Ferrieri et Bonassisa c/ Italie

Le droit français face au standard européen.

- › Les trois exigences de la Cour EDH : le régime des articles L. 81 et suivants du LPF passe-t-il le test de la « qualité de la loi » ?
- › Une dérive du droit de communication depuis 2015 ? Le renversement de la jurisprudence SARL Trace.
- › Le paradoxe de l'agent des impôts et de l'OPJ.

Les garanties du contribuable et des tiers.

- › Quel droit à l'information pour le titulaire du compte bancaire ? Existe-t-il un principe de subsidiarité ?
- › Vie privée, RGPD et Charte des droits fondamentaux de l'UE : quelle protection, y compris pour les entreprises ?

Les voies de recours.

- › Recours « en aval » du contribuable, recours « en amont » du tiers sollicité.
- › Quelle recevabilité d'un recours pour excès de pouvoir : pour le contribuable contrôlé ? Pour le « tiers » ?
- › Quelles perspectives pour une QPC ?

Les aspects de droit civil.

- › Quelle responsabilité pour la banque ou le tiers qui répond à un droit de communication irrégulier ?

Questions-Réponses / 9h50-9h55.

Deuxième intervention / 9h55-10h20

Par **Céline Pasquier**, Avocate, BDO Avocats

L'échange international d'informations : quelle exploitation des informations étrangères et quelles garanties pour le contribuable ?

Des mécanismes et des sources d'échange d'informations variés : échange sur demande / spontané / automatique, sur des fondements UE / bilatéraux / multilatéraux.

Diversification et massification des informations échangées : nature des informations transmises et évolution au fil du temps, volume et fréquence des échanges.

Comment les informations de source étrangère sont exploitées dans le cadre d'un contrôle fiscal en France ?

Les droits et garanties du contribuable face à l'utilisation des informations de source étrangère. Quels moyens de contestation ?

Quelles évolutions pour demain ? (Contrôles conjoints, Pilier 2, etc.).

Questions-Réponses / 10h25-10h30.

Pause / 10h30-10h45

Troisième intervention / 10h45-11h30

Par **Delphine Ravon**, Avocate aux barreaux de Paris et de Genève UE/AELE

Visite domiciliaire : cadre juridique et recours

Dans quelles conditions l'administration peut-elle obtenir l'autorisation de procéder à une visite domiciliaire ?

Comment le contribuable doit-il se préparer en amont et quels réflexes adopter pendant la visite ? Quel rôle pour l'avocat ?

Quelles sont les opportunités de contestation et que peut-on en attendre ?

Quelles sont les interactions avec le pénal ?

Questions-Réponses / 11h30-11h35.

Quatrième intervention / 11h35-12h20

Par **Rémi Gouyet**, Avocat, E-TAX Paris

Le contrôle fiscal à l'ère de la digitalisation

L'exploitation des données au service de la programmation et du contrôle fiscal.

Data mining et intelligence artificielle : quels nouveaux outils pour l'administration fiscale ?

Facturation électronique et e-reporting : quelles nouvelles données à la disposition de l'administration et quels recoupements devient-elle capable d'opérer ?

Croisement des données et détection des anomalies : vers un contrôle fiscal davantage automatisé ?

Quelles conséquences pour les entreprises et leurs conseils, et quels réflexes adopter face à un contrôle piloté par la donnée ?

Questions-Réponses / 12h20-12h25.

Réponses aux questionnaires participants / 12h25-12h30

OBJECTIFS

- › **Analyser le cadre et les limites du droit de communication** ainsi que les garanties et recours du contribuable et des tiers.
- › **Identifier les mécanismes d'échange international d'informations** et apprécier les conditions d'utilisation de ces informations dans le cadre d'un contrôle fiscal.
- › **Maîtriser le cadre juridique** d'une visite domiciliaire et identifier les réflexes et voies de recours appropriés.
- › **Comprendre l'utilisation des données**, du data mining et de l'intelligence artificielle dans la programmation et la conduite du contrôle fiscal.
- › **Anticiper les conséquences des nouveaux outils numériques** de l'administration fiscale et adapter les pratiques des entreprises et de leurs conseils.

PUBLIC VISÉ

- | | |
|--|----------------------|
| › Avocats | › Banquiers privés |
| › Fiscalistes | › Notaires |
| › Ingénieurs patrimoniaux | › Experts comptables |
| › Conseillers en gestion de patrimoine | › Family officers |

PRÉREQUIS

- › Être avocat fiscaliste ou conseil fiscal ou avoir un poste de direction financière ou fiscale.

PARTICIPATION

- › 485,00 € HT (TVA 20 %) par participant.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- › Point de l'état du sujet réalisé par un expert à partir des principaux enjeux de ce sujet.
- › Échanges avec les participants.
- › Participation interactive.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

EN PRÉSENTIEL

- › Accès : 35 rue du Louvre, 75002 PARIS.
- › Accès en transport : Métro / Louvre-Rivoli (ligne 1), Sentier (ligne 3), Étienne Marcel ou Les Halles (ligne 4), RER / Châtelet-Les Halles.
- › Parking : Parking public Sentier 41, 41 rue du Sentier, 75002 / Parking Indigo Paris Croix des Petits Champs, 14 rue Croix-des-Petits-Champs, 75001.
- › Salle aux normes ERP.

EN DISTANCIEL

- › Connexion à distance sur notre solution distancielle grâce à un lien envoyé dans la votre convocation et dans le mail de rappel 48h avant la conférence.
- › Possibilité d'interagir et de poser des questions aux intervenants grâce au tchat live.

Les slides de la présentation seront disponibles dans l'espace personnel en ligne de chaque participant la veille à 18h.

ÉVALUATION ET SATISFACTION

DANS VOTRE ESPACE PERSONNEL EN LIGNE

- › Les slides de la conférence la veille à 18h.
- › En fin de conférence, un court questionnaire en ligne sur le thème de la conférence.
- › En fin de conférence, un court questionnaire de satisfaction : avec votre accord, la note globale, le Net Promotor Score (NPS) et vos verbatims seront publiés sur notre site internet.

INFORMATIONS PRATIQUES

Inscription

Inscription se fait en ligne sur analyse-experts.fr, rubrique « Conférences d'actualité »

Demande de renseignement: conferences@analyse-experts.fr

Facture, Convention et attestation

Une facture valant convention vous sera envoyée suite à votre inscription en ligne.

En cas de financement par un OPCO, vous recevrez un devis ou une convention de formation à signer électroniquement.

La convocation vous sera transmise 10 jours avant la formation.

Un certificat de réalisation de formation de 4 heures sera envoyé à la fin de la formation.

Paieement

Participation (TVA 20 %) 485 € HT par participant.

Paieement par chèque ou par virement, en indiquant le nom du participant :

> À date d'échéance (le lendemain de la conférence).

Sur le compte suivant :

IBAN : FR7630066109130002007150102 / BIC : CMCIFRPP

Accessibilité et délais d'accès

Pour toute personne en situation de handicap, merci de nous contacter 3 semaines au préalable. Voir notre [politique handicap](#).

Conditions générales de vente

Disponible en téléchargement, [sur le site internet](#).

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.

Annulation

Formulée par écrit, l'annulation de conférence en présentiel donne lieu à un remboursement intégral si elle est reçue au plus tard 2 semaines avant le début de la conférence. Passé ce délai, le montant de la participation retenu sera de 30 % si l'annulation est reçue 10 jours inclus avant le début de la formation, 50 % si elle est reçue moins de 10 jours avant le début de la formation ou 100 % en cas de réception par la Société de l'annulation moins de trois jours avant le jour de la conférence, à titre d'indemnité forfaitaire.

Traitement de données personnelles

ANALYSE EXPERTS met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion, le suivi et l'organisation de formations. Les données collectées sont nécessaires pour vous inscrire à la formation. Conformément aux dispositions de la « loi Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 et du règlement européen sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'interrogation des données qui vous concernent. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer aux traitements de ces données. Vous disposez aussi du droit de solliciter une limitation du traitement et du droit à la portabilité.

La société ANALYSE EXPERTS (www.analyse-experts.fr) peut vous communiquer, par voie postale, téléphonique et électronique, de l'information commerciale, susceptible de vous intéresser, concernant ses activités. Si vous ne le souhaitez pas ou si l'un de ces moyens de communication vous convient mieux, merci de nous écrire par mail à l'adresse : data@analyse-experts.com.



35 rue du Louvre
75002 Paris
E-mail : contact@analyse-experts.fr
www.analyse-experts.fr